

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : COLLE INSTANTANÉE
Code des commerces : 9851
Code UFI mélange SEUU-PSXQ-YJK7-G745

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Adhésif instantané en contact

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Ménages privés[SU21], Usage professionnel[SU22]

Catégorie de produit:

Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BETA UTENSILI S.p.A.
Via A. Volta 18 ,
20845 Sovico (MB)
ITALY
tel. +39 039 20771
fax +39 039 2010742
e.mail info@beta-tools.com
site web www.beta-tools.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoison et de Toxicovigilance du Paris: +33 01 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3

Code(s) des mentions de danger:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations qu'elles peuvent durer plus de 24 heures ; si porté pour entrer en contact avec la peau, il provoque l'inflammation ; s'inhalé lui provoque des irritations aux manières respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS07 - Attention



Code(s) des mentions de danger:
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
EUH202 - Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P261 - Éviter de respirer brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Stockage

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux niveaux local, régional, national.

Contient:

2-cyanoacrylate d'éthyle

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur le composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

| Substance | Concentration | Classification | Index | CAS | EINECS | REACH |
|--------------------------|---------------|--|--------------|-----------|-----------|-------|
| 2-cyanoacrylate d'éthyle | > 75 <= 100% | Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 | 607-236-00-9 | 7085-85-0 | 230-391-5 | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dans un ambient très aéré.
APPELER UN DOCTEUR.

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré.
Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec l'eau.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ingestion:

En cas de contact, le produit peut immédiatement coller les lèvres. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Ne pas employer sur la grande surface dans les endroits habités.
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Maintenir les récipients toujours très fermés.
Conserver toujours dans les endroits très aérés.
Ne pas fermer le récipient jamais hermétiquement, laissent toujours une possibilité de fuite.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication industrielle (tous types):
Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

Ménages privés :
Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

Usage professionnel:
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:
2-cyanoacrylate d'éthyle:
TLV-TWA= 0.2 ppm (ACGIH 2004).
MAK: IIb (DFG 2004).

- Substance: 2-cyanoacrylate d'éthyle
DNEL
Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 9,25 (mg/m3)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 9,25 (mg/m3)

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:
Fabrication industrielle (tous types):
Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés :
Pas de suivi spécifique prévu

Usage professionnel:
Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage
Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Gants en caoutchouc butyle (0,3 mm), temps de perméation env. 480 min (EN 374)

ii) Divers
Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire
Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés physiques et chimiques | Valeur | Méthode de détermination |
|---|---|--------------------------|
| Aspect | Liquide transparent, jaune paille | |
| Odeur | Piquant, caractéristique | |
| Seuil olfactif | non déterminé | |
| pH | non déterminé | |
| Point de fusion/point de congélation | non déterminé | |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >145°C | |
| Point d'éclair | 85 - 95 °C | ASTM D92 |
| Taux d'évaporation | nas pertinent | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | nas pertinent | |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | non déterminé | |
| Pression de vapeur | non déterminé | |
| Densité de vapeur | non déterminé | |
| Densité relative | 1,02-1,05 g/ml | |
| solubilité(s) | indéfini | |
| Solubilité dans l'eau | Réaction exothermique au contact de l'eau | |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | non déterminé | |
| Température d'auto-inflammabilité | non déterminé | |
| Température de décomposition | non déterminé | |
| Viscosité | 5-1500 cps | |
| Propriétés explosives | pas explosif | |

| Propriétés physiques et chimiques | Valeur | Méthode de détermination |
|------------------------------------|---------------|--------------------------|
| Propriétés comburantes | non déterminé | |
| Volume de récipient | non déterminé | |
| Volume du produit | non déterminé | |
| Pression à 20°C | non déterminé | |
| Pression de déformation | non déterminé | |
| Pression d'éclatement du réservoir | non déterminé | |
| Point d'éclair de la phase liquide | non déterminé | |
| Inflammabilité de propulseur | non déterminé | |

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides mineral oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: 2-cyanoacrylate d'éthyle: RISQUES AIGUS / SYMPTÔMES

MIGNON Rougeur. La douleur.

YEUX Rougeurs. La douleur.

(b) corrosion / irritation cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème.

(c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

- 2-cyanoacrylate d'éthyle: légèrement irritant 24 H Lapin OCDE (irritation grave / corrosion du derme)
(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: 2-cyanoacrylate d'éthyle: Un contact répété ou prolongé peut causer une sensibilisation de la peau.
(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Le produit, s'inhalé, provoque des irritations aux manières respiratoires.
(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Relativement aux substances contenues:

2-cyanoacrylate d'éthyle:

OIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs.

RISQUE D'INHALATION: Aucune indication ne peut être donnée sur la vitesse à laquelle une concentration dangereuse dans l'air est atteinte lors de l'évaporation de cette substance à 20 ° C.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassée autorisée ou à incinération en conditions commandées. Actionner en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

HP5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
- règlement (CE) n° 2015/830 du Parlement européen
- Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
- Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Note à l'utilisateur :

les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons sur la date de la dernière version.

L'utilisateur doit s'assurer de la remise en forme et l'exhaustivité de l'information en relation avec l'utilisation spécifique du produit.

Vous ne devez pas l'interpréter comme une garantie d'un bien spécifique du produit.

Pour l'utilisation du produit ne tombe pas sous notre contrôle direct, l'obligation de l'utilisateur d'observer sous leur propre responsabilité lois et de la réglementation sur l'hygiène et de sécurité. Ne sommes pas responsables d'une mauvaise utilisation.

Cet onglet remplace et annule tous les précédents